



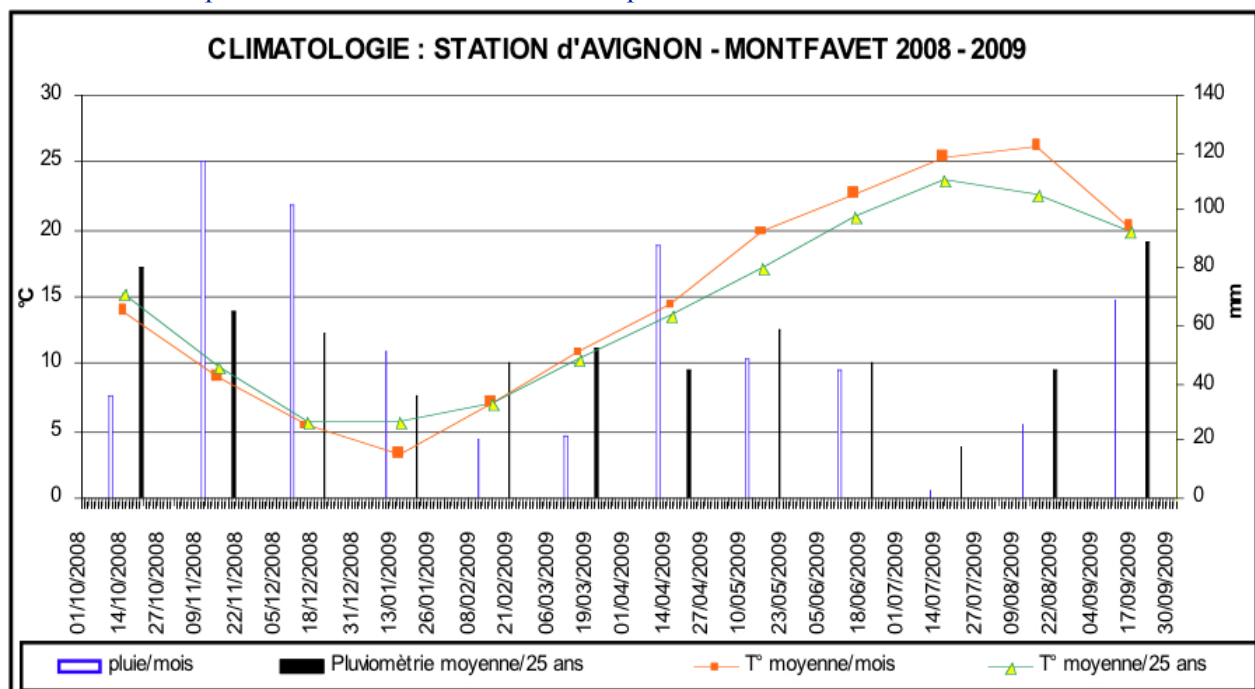
Bulletin de Santé de l'Olivier

n° 18
le 5 octobre
2009

Languedoc-Roussillon

Veille sanitaire

Octobre est généralement plus froid que septembre et débute avec une chute des températures, notamment matinales. L'évolution des parasites est fortement ralentie par ces conditions. Les vols de mouches vont s'étaler jusqu'à la récolte ou aux premières gelées. Cette situation est plus marquée en basse altitude. Plus en altitude, l'activité biologique des insectes est ralentie plus tôt en raison des chutes de températures.



L'oeil de paon

Des pluies sont annoncées en fin de semaine et peuvent se révéler contaminatrices au vu des températures annoncées. Soyez vigilants, surtout sur les variétés sensibles.

Rappel de réglementation:

- ✍ Toutes les spécialités à base de cuivre sont limitées à 6kg de cuivre métal / ha / an ce qui correspond à 2 applications à la bouillie bordelaise à dose homologuée (12,5 kg/ ha).
- ✍ Le Dithane Neotech (mancozèbe) est limité à 2 applications / an.
- ✍ Le Strobby DF (krésoxim-méthyl) est limité à une application / an, en fin d'été.
- ✍ Le délai avant récolte des fongicides autorisés sur oliviers est de :
 - 21 jours pour le Dithane Neotech
 - 30 jours pour le Strobby DF
 - de 3 à 21 jours selon les spécialités pour les produits à base de cuivre (voir l'étiquette)

La mouche de l'olive

Les captures augmentent dans les pièges sur toute la région, de façon importante localement. Soyez vigilants, surtout sur les variétés à maturité tardive: en effet, les olives qui sont colorées sont moins attractives que des olives encore vertes.

Si les températures restent douces, un cinquième vol peut apparaître en zone littorale et les dégâts augmenter. Plus en altitude, les vols se décalent vers la fin octobre, avec un risque faible de voir une nouvelle émergence d'adultes. Continuer à surveiller cependant le piégeage et les dégâts sur votre verger.

Pour les vergers situés à moins de 100 m d'altitude, un cinquième vol peut apparaître la semaine prochaine vers le 12-15 octobre. Entre 100 et 150 m, l'émergence des adultes peut avoir lieu vers le 20 octobre. Attendre le prochain bulletin pour confirmation de ce vol.

Pour les vergers situés entre 150 et 300 m d'altitude, le vol est en cours.

Pour les vergers situés entre 300 et 450 m d'altitude, le prochain vol est décalé à la dernière décade d'octobre, vers le 20 octobre. Attendre le prochain bulletin pour plus de précisions sur cette éventuelle émergence d'adultes.

Pour les vergers situés à plus de 450 m d'altitude, le vol est en cours et diminue d'intensité. Il s'agit du dernier vol observé à cette altitude, sauf si les températures d'octobre et de novembre sont exceptionnellement douces.

Rappel de réglementation:

 Toutes les spécialités à base de diméthoate (Techn'oate, Rogor, Dimate, Dimézy) ont un délai avant récolte de 21 jours sur olives.

 Le Techn'oate et le Dimézy ne doivent plus être utilisés.

 La lambda-cyhalothrine (Karaté, Pool..) est limitée à 2 applications / an.

La deltaméthrine (Decis, Pearl, Split Protech) est limitée à 3 applications / an.

Le spinosad (Syneis Appât) est limité à 4 applications / an.



Le BSO est un Bulletin de Santé du Végétal édité par l'AFIDOL pour la Chambre Régionale d'Agriculture
Maison des agriculteurs - 22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence cedex 1
Tél: 04 42 23 01 92 - Fax: 04 42 23 82 56 - contact@afidol.org

Comité de rédaction : Le Bulletin de Santé de l'Olivier est réalisé par les techniciens oléicoles du Centre Technique de l'Olivier, du Service Régional de l'Alimentation, des Chambres d'Agriculture à partir des données acquises par les réseaux régionaux

Crédits photos : AFIDOL sauf mention particulière



Provence-Alpes-Côte d'Azur

